



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 16 janvier 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal**

Quorum : 7

Présents : Mmes Véronique DELAVELLE, Lucie SIMONIN, MM. Jean-Luc THOMAS, Jacques POIGNON, David MAILLET, Alexandre COLLIGNON, David BOUDET

Procuration(s) :

Emile CILAS donne procuration à Jean-Luc THOMAS
Armelle LENDROIT donne procuration à David BOUDET
Rémi PARDIEU donne procuration à David MAILLET

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme Armelle LENDROIT, MM. Emile CILAS, Rémi PARDIEU, Luc VERGONI

Secrétaire de séance : M. David MAILLET

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

01 - Élection du secrétaire de séance

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
M. David MAILLET est élu secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02 – Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 28 novembre 2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

03 – Recensement

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité de M. le Maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 779 euros pour 2024, qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitations.

Il convient de recruter un agent recenseur M. Gilles ADAM et nommer un coordonnateur d'enquête Mme Nathalie MAURICE, agent de la collectivité.

La rémunération brute de l'agent recenseur s'élève à 1000 euros

Le coordonnateur d'enquête bénéficiera au choix de l'assemblée délibérante :

- D'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle,
- D'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement,
- D'heures supplémentaires ou complémentaires
- D'une augmentation de son régime indemnitaire

VOTE : à l'unanimité

04 – Questions diverses

- Demande de diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments rue Rambeurt. Devis de 800 euros HT soit 960 euros TTC.

Fin de séance : 21h36

Le secrétaire de séance



Fait à Fresnois-La-Montagne
Le Maire,

